

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FIP

Santé numérique¹

Contexte :

Les progrès et le développement des systèmes de soins de santé sont motivés par l'évolution des besoins de santé des populations mondiales et aux opportunités qu'apporte la transformation numérique. ² La transformation numérique rationalise déjà les processus pharmaceutiques et ceux des soins de santé. Les solutions numériques récentes ont révolutionné la pratique clinique à tous les stades de la prestation des services de santé, depuis le développement de nouveaux médicaments et dispositifs médicaux jusqu'à leur utilisation par les patients et les consommateurs. Dans les domaines de la prévention, du diagnostic, de la prise en charge et de la surveillance des maladies, des outils numériques permettent déjà de planifier et d'assurer la sécurité, l'efficacité et l'efficience. Ils permettent par exemple, la prescription et l'échange électronique des données de santé au sein et entre les systèmes de santé. Ils permettent de nouveaux flux de communication entre les acteurs de la santé, les soins primaires et les soins secondaires, et même au-delà des frontières et des barrières. Elles peuvent être fondées sur des données probantes, inclure des considérations contextuelles et apporter un soutien utile aux pharmaciens pour améliorer les soins pharmaceutiques, par exemple en intégrant la fonctionnalité de scanning au chevet du patient pour fournir un traitement personnalisé aux patients dans les hôpitaux.

Les outils numériques peuvent permettre en outre, une plus grande accessibilité aux informations de santé et améliorer potentiellement l'accès aux soins. Tout cela peut, en définitive, se traduire par une amélioration des résultats en matière de santé et une réduction des coûts de santé.

¹ Définition de la santé numérique adoptée à partir de la stratégie mondiale de l'OMS pour la santé numérique 2020-2025 : la santé numérique s'entend comme " le domaine des connaissances et des pratiques associées au développement et à l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la santé ". Cette définition englobe la santé en ligne [...] et élargit ce concept de santé en ligne pour y inclure les consommateurs numériques, avec un éventail plus large d'appareils intelligents et connectés. Elle comprend également d'autres utilisations des technologies numériques pour la santé, telles que l'Internet des objets, l'analyse avancée, les grands systèmes de données, les renseignements artificiels, y compris l'apprentissage des machines et la robotique. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/docs/default-source/documents/g4dhd2a9f352b0445bafbc79ca799dce4d.pdf>

² Organisation mondiale de la Santé (OMS). Site Internet. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/ehealth/about/en/>



Enfin, la transformation numérique peut permettre une utilisation plus inclusive, plus équitable et plus éthique des ressources de santé et elle est souvent plus respectueuse de l'environnement.

La profession pharmaceutique possède déjà une histoire documentée de l'inclusion des technologies numériques à travers tous les niveaux de services de soins pharmaceutiques. En tout temps, les pharmaciens ont démontré leur volonté et leur disposition à adopter les technologies numériques. De nombreux exemples révèlent l'engagement des pharmaciens à offrir aux patients le meilleur niveau de soins : par exemple, le développement de l'automatisation, la prescription en ligne, la distribution électronique, le partage des dossiers électroniques des patients, les outils de soutien aux décisions, la télémédecine, la présence en ligne des pharmacies, les conseils en ligne, les chatbots et la surveillance à distance de l'observance des traitements prescrits.³ En tant que gardiens des systèmes de gestion des médicaments, les pharmaciens ont la responsabilité de veiller à ce que l'utilisation de ces technologies soit soutenue par des cadres réglementaires et éthiques solides.

Les pharmaciens reconnaissent les changements positifs des soins de santé que la révolution numérique apporte et le soutien qu'elle peut apporter dans leur pratique quotidienne. Ils se félicitent de l'intérêt et de l'engagement du public pour l'automédication, ainsi que du changement de paradigme, un modèle de soins "centré sur la personne", que cela implique. Ils favorisent les solutions numériques d'automédication qui donnent aux citoyens les moyens de gérer leur propre santé et celle de leur famille et sont prêts à les aider à améliorer leur santé et leur culture numérique et à optimiser les résultats en matière de santé.

En effet, l'expansion des wearables intelligents et d'autres opportunités numériques fournit un point d'entrée pour le retour d'informations concernant les comportements quotidiens en matière de santé tout en créant de nouvelles relations entre les pratiques en matière de données personnelles et les politiques de mégadonnées. Cependant, cela peut également entraîner des préoccupations éthiques et légales vis-à-vis de questions telles que la propriété, la vie privée, les droits de l'Homme, la commercialisation et la monétisation des données de santé. Dans ce domaine, les pharmaciens ont un rôle à jouer pour aider à guider les citoyens et à les aider à faire des choix de santé éclairés en utilisant des

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

³ Des exemples seront disponibles sur le site web de la FIP sous l'onglet du centre de ressources des outils numériques en ligne (en cours de développement) et sous l'onglet de l'Atlas de la santé numérique de l'OMS. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://digitalhealthatlas.org/en/-/>



solutions de santé en ligne dans leur parcours numérique, tout en contribuant à garantir le maintien des droits de leurs patients.^{4,5}

Le plein potentiel des solutions numériques et informatiques ne peut être obtenu sans la mise en œuvre de l'interopérabilité. L'interopérabilité doit être une condition préalable à tout développement de technologie numérique. La nécessité d'obtenir des normes d'interopérabilité reconnues au niveau international en plus d'une terminologie et d'une taxonomie reconnues doit être vivement préconisée. C'est la condition *sine qua non* pour l'accès, l'échange, l'intégration, l'utilisation conjointe et la portabilité rapide et fluide du flux d'informations dans les systèmes d'informations de santé dans le monde entier.

L'impact de la transformation numérique sur les soins de santé est déjà profond. Mais compte tenu de l'accélération des progrès et des innovations numériques, cet impact devrait être encore plus important à l'avenir. Les thérapies numériques, l'impression tridimensionnelle, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la nanotechnologie, la biotechnologie, la pharmacogénomique, la pharmacogénomique ainsi que la médecine préventive et personnalisée, sont des innovations majeures qui pourront influencer la pharmacie dans un avenir prévisible. La reconnaissance d'image, le traitement du langage naturel et les réalités virtuelles et augmentées peuvent déboucher sur de grands progrès dans le domaine de la santé. Les pharmaciens doivent se tenir au courant de toutes ces avancées émergentes, dont les énormes possibilités sont susceptibles de redéfinir les soins de santé dans le monde entier. Avec leurs équipes et d'autres professionnels de santé, les pharmaciens doivent également assumer la responsabilité de maintenir leurs compétences et aptitudes numériques à jour, afin de tirer parti des avantages de ces innovations numériques. Ceci est le plus pertinent dans le contexte du rôle reconnu par le pharmacien en tant que responsable de l'efficacité et de l'innocuité des médicaments.

Seule un personnel pharmaceutique confiant, capable, agile et habilité à utiliser le numérique sera en mesure d'exploiter le potentiel de la santé numérique dans un écosystème pharmaceutique durable, et relever les défis pour faire entrer la pharmacie dans son avenir soutenu par le numérique.⁶ L'objectif final est de réduire les iniquités dans les soins de santé et d'améliorer la santé et le bien-être. Cela s'aligne à la fois sur les Objectifs de développement 20 (Santé numérique)

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

⁴ Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). FIP santé numérique dans les études pharmaceutiques : Développer une main-d'œuvre pharmaceutique habilitée par le numérique. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/file/4958>

⁵ Groupe pharmaceutique de l'Union européenne (Pharmaceutical Group of the European Union, PGEU). Document de position sur la santé numérique. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.pgeu.eu/digital-health/>

⁶ Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Cadre mondial de compétences de la FIP : soutenir le développement de la fondation et du début de carrière des pharmaciens. Version 2. 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/file/4805>



et 21 (Durabilité de l'industrie pharmaceutique) de la FIP⁷ et sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.⁸

DANS CE CONTEXTE, LA FIP RECOMMANDE :

Aux gouvernements et décideurs de :

1. Promouvoir l'adoption de normes numériques internationales et interopérables, ainsi que d'une terminologie et taxonomique internationales reconnues afin d'assurer l'échange de données et d'informations en matière de soins de santé, et d'éviter les interfaces onéreux entre les systèmes numériques d'informations de santé.
2. Collaborer avec les pharmaciens en tant que professionnels de la santé :
 - a. dans la transformation numérique de tous les aspects de la prestation des soins de santé. Cela inclut la conception, la spécification des paramètres et l'évaluation des solutions de santé numériques afin de garantir qu'elles permettent le transfert de données et d'informations entre les pharmacies, les soins primaires et les soins secondaires de la manière la plus sûre, et que les solutions de santé numériques répondent aux besoins des patients et des professionnels de santé et prestataires de soins ; et
 - b. dans le développement de politiques et de services de transformation numérique liés à la santé aux niveaux national, régional ou local, le cas échéant.
3. Promouvoir et soutenir le déploiement au sein de la pharmacie de technologies numériques fondées sur des preuves scientifiques, permettre l'administration professionnelle continue de médicaments et dispositifs médicaux fondée sur le pharmacien,⁹ et répondre aux exigences actuelles des soins de santé numériques en matière de protection des données, d'universalité, de sécurité et de respect de la vie privée des patients.
4. Mettre en place des arrangements de gouvernance appropriés pour garantir que des pratiques appropriées de gestion des données et de l'information sont mises en œuvre dans les systèmes et les organisations.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

⁷ Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Objectifs de développement de la FIP. 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/fip-development-goals>

⁸ Nations Unies (NU). Objectifs de développement durable (ODD). 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/goals>

⁹ Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Déclaration de position de la FIP sur les technologies émergentes et la pratique pharmaceutique. 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/file/4874>



5. Veiller à ce que les technologies et les modèles commerciaux disruptifs soient régis de manière à maintenir les protections inhérentes qui sont en place pour les soins des populations, tout en apportant des innovations et des changements qui sont bénéfiques aux consommateurs de soins de santé.
6. Appliquer une réglementation appropriée dans l'utilisation de la technologie numérique pour la commercialisation, la promotion et l'achat de médicaments et de produits médicaux. Une attention particulière doit être portée à la numérisation du processus de chaîne d'approvisionnement pour sa valeur potentielle en termes d'amélioration de la qualité et de la sécurité des patients, de prévention, d'approvisionnement plus efficace et résilient, et d'une automatisation des activités des pharmaciens.
7. Se concentrer sur la création de gouvernances et de politiques qui :
 - a. suscitent la confiance du public dans l'utilisation des technologies numériques dans la prestation de soins de santé ;
 - b. facilitent l'éducation sanitaire du public en vue de l'adoption de nouvelles technologies numériques permettant un meilleur accès aux soins de santé ; et
 - c. permettent au public d'accéder à ses données de santé et de contrôler les personnes qui auront accès à ses données pour une meilleure autogestion.
8. Encourager et soutenir financièrement la formation interprofessionnelle sur l'utilisation des technologies numériques, à la fois au premier cycle et au niveau professionnel, afin d'accroître l'apprentissage numérique des professionnels de santé.
9. Adapter la mise à niveau et/ou le recyclage des compétences du personnel sanitaire par un développement professionnel continu, afin de préparer les professionnels de santé à adopter et défendre le remaniement profond qu'amèneront les technologies émergentes dans la prestation des soins de santé.
10. Assurer la volonté des professionnels de santé à adopter et à intégrer les nouvelles technologies numériques et à collaborer aux interventions en matière de soins de santé, le cas échéant.
11. Permettre le développement de registres de maladies solides et basés sur des valeurs, en accordant une attention particulière à la gestion de la qualité des données et à des procédures solides pour permettre l'accès aux données et aux informations à des fins de recherche dans le respect de la confidentialité et de la sécurité des données. Explorer l'utilisation des référentiels de données pour la recherche sur les besoins médicaux non satisfaits, tout en reconnaissant où les technologies numériques peuvent répondre à ces besoins pour de meilleurs résultats thérapeutiques et le bien-être.



12. Introduire et/ou modifier la législation relative à la protection des données afin de permettre la mise en place de mécanismes de surveillance solides pour que les politiques relatives au consentement des patients soient appliquées et de manière à ce que la vie privée et la confidentialité des patients soient en permanence protégées de manière appropriée. Assurer l'efficacité des accords et procédures de partage de données entre les professionnels des établissements de santé, les pharmacies, les organismes gouvernementaux ou de recherche et les patients afin que les informations des patients individualisées ne puissent pas être partagées sans leur autorisation expresse.
13. Faire du développement et du perfectionnement de technologies numériques pour les soins pharmaceutiques et dirigées par des pharmaciens, une priorité de recherche à financer afin d'améliorer les résultats pour les patients.
14. Promouvoir et évaluer des modèles de rémunération innovants¹⁰ pour les services de santé numériques afin de permettre aux pharmaciens d'utiliser durablement les technologies numériques pour que les soins pharmaceutiques soient bénéfiques aux patients.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

Aux organisations membres de la FIP de :

1. En coopération avec les organisations de professionnels de santé et les associations de soutien aux patients, plaider en faveur de l'interopérabilité par le biais d'une norme numérique et d'une terminologie mondialement acceptée en matière de santé.
2. Établir un partenariat avec les organisations chargées de l'élaboration des normes afin de s'assurer que les points de vue et les besoins de la profession et les meilleurs intérêts des patients soient pris en compte dans l'élaboration de ces normes de santé numérique.
3. Encourager les pharmaciens à travailler en collaboration avec d'autres professionnels de santé pour utiliser les technologies numériques dans la prestation de services de pharmacie aux citoyens.
4. Encourager l'adoption de technologies numériques interopérables qui permettent une utilisation sûre, efficace, économique et appropriée des médicaments.
5. Aider les pharmaciens à développer des cadres en vue d'évaluer et d'examiner la mise en œuvre des technologies numériques dans leur pratique.
6. Aider les pharmaciens à rester à jour avec les nouvelles technologies et les récents développements en matière de santé numérique, en

¹⁰ Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP). Déclaration de politique sur la durabilité des services professionnels fournis par les pharmaciens grâce à des modèles de rémunération viables. 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/file/4934>



- démontrant leur utilisation dans la pratique grâce à des exemples réels d'amélioration des soins et de résolution des problèmes médicaux.
7. Promouvoir le profil des pharmaciens aux postes de direction dans le domaine de la santé numérique. Partager leurs expériences et leurs idées afin de contribuer à l'élaboration de stratégies sur la façon de mieux soutenir les pharmaciens dans l'application des technologies numériques dans la pratique pharmaceutique ; envisager l'introduction de la position d'agent principal des renseignements pharmaceutiques pour renforcer la position d'agent principal des renseignements médicaux dans les hôpitaux comme moyen de promouvoir la numérisation accrue.
 8. Dans l'intérêt du développement continu des médicaments, contribuer au développement de la production et de la saisie de données par des moyens numériques tout au long du cycle de vie d'un médicament.
 9. Contribuer au développement de critères d'évaluation et de certification des technologies numériques dans la pratique pharmaceutique.
 10. Encourager et faciliter la collaboration entre les pharmaciens, les experts de la technologie et de l'innovation, les patients et d'autres acteurs de la santé numériques aux niveaux national et international.
 11. Soutenir les organismes de réglementation et les responsables politiques afin de mettre au point une stratégie nationale pour l'utilisation des technologies numériques dans les services de pharmacie qui bénéficie aux patients, et challenge les gouvernements et les responsables politiques de fournir une réglementation et une rémunération adéquates pour les services numériques appropriés. Ces services numériques doivent faciliter le transfert électronique de données et d'informations sur le patient entre les épisodes et lieux de soins, par exemple l'admission et la sortie de l'hôpital.
 12. Collaborer avec d'autres organisations représentant les soins de santé et associations représentant les patients dans le développement de politiques publiques sur la santé numérique afin de promouvoir l'intégration des services pharmaceutiques dans les architectures numériques nationales et internationales.
 15. Encourager la spécialité dans le domaine de la santé numérique et plaider en faveur de son intégration en tant que partie centrale des stratégies nationales en matière d'éducation. Collaborer avec des établissements et des prestataires d'enseignement pour accroître l'éducation numérique des pharmaciens. Développer et offrir des cours de premier et troisième cycles sur la mise à niveau des compétences en matière de santé numérique et préparer les pharmaciens à diriger et promouvoir le remaniement profond que les technologies émergentes apporteront dans un avenir proche à la prestation des soins.
 16. Encourager les pharmaciens à mettre à niveau les compétences de leurs équipes pharmaceutiques dans le domaine de l'éducation numérique et à utiliser les technologies numériques dans leurs organisations

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



pharmaceutiques afin d'améliorer l'efficacité et de répondre aux exigences des soins de santé.

17. Encourager la recherche interprofessionnelle sur la santé numérique au niveau national et international.

Aux établissements universitaires de pharmacie de :

1. Aider les organisations pharmaceutiques à élaborer des normes pour l'éducation à la santé numérique.
2. Veiller à ce que les étudiants en pharmacie et en sciences pharmaceutiques aient les connaissances et les compétences adéquates en matière de santé numérique. Adapter le programme avec une évaluation régulière et systématique des besoins du personnel pharmaceutique.
3. Fournir aux étudiants en pharmacie et en sciences pharmaceutiques les compétences nécessaires en termes de réflexion afin de s'assurer qu'ils seront prêts à s'adapter et à adopter le développement de compétences alignées sur la transformation numérique de la prestation des soins de santé et ce de manière éthique.
4. Collaborer avec toutes les parties prenantes de la santé numérique pour offrir des possibilités de pratique, d'apprentissage par l'expérience et de carrière à la main-d'œuvre actuelle et future.
5. Augmenter les compétences d'enseignement numérique et les connaissances en matière de santé numériques des enseignants en pharmacie et du personnel académique afin de fournir une éducation numérique efficace. Les institutions devraient travailler avec les parties concernées, telles que les organismes de réglementation, pour mettre au point un cadre de compétence en matière de santé numérique, mettre au point un programme de base et un processus d'évaluation pour les étudiants en pharmacie, les diplômés et les pharmaciens qualifiés, et conserver un répertoire d'exemples pédagogiques.
6. Diriger l'adoption des technologies numériques pour les soins de santé en montrant la direction du changement et en comblant l'écart entre la pratique et l'éducation.
7. Développer la capacité de recherche et d'innovation des enseignants en pharmacie et du personnel académique, et fournir une plateforme de partage des résultats de recherche dans le domaine de la santé numérique.
8. Collaborer avec les organismes professionnels pour développer une formation en ligne pour le développement professionnel continu approprié dans le domaine de la pharmacie, en plus d'annoncer la transformation numérique dans les soins de santé.
9. Collaborer avec d'autres établissements universitaires pour tous les professionnels de la santé afin d'établir une plateforme de connaissances

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



commune pour les compétences numériques dans toutes les disciplines de la santé.

Aux pharmaciens de :

1. Conjointement avec d'autres représentants des professionnels de la santé, plaider en faveur de normes terminologiques internationalement acceptées en matière de soins de santé.
2. Évaluer la valeur ajoutée des nouvelles technologies numériques par le biais d'un point de référence numérique essentiel et tester leur capacité numérique afin de garantir leur adéquation à une utilisation en pharmacie. Si possible, aider les patients à en faire de même. Envisager l'utilisation de méthodes d'évaluation pharmacoéconomiques pour évaluer la valeur ajoutée de la transformation numérique.
3. Être une force motrice pour intégrer les technologies numériques fondées sur des preuves dans la pratique quotidienne. Veiller à ce que ces technologies soient interopérables avec l'environnement numérique existant. Vérifier que ces technologies respectent les réglementations et principes éthiques en vigueur, et qu'elles respectent la vie privée, la confidentialité, le consentement et l'autorisation des patients lors de l'utilisation de leurs données de santé numériques.
4. Identifier, gérer, organiser, stocker et partager des informations numériques conformément aux principes de gestion de l'information, de sécurité des données, de protection de la vie privée et de confidentialité, conformément à la législation locale. S'assurer que les données et les informations sont conservées en toute sécurité afin d'atténuer les pertes ou dommages.
5. Veiller à ce que le personnel pharmaceutique dispose des connaissances et compétences numériques appropriées afin de mieux prendre les décisions lors de la mise en œuvre des technologies numériques et d'évaluer de manière critique les nouveaux développements. Se tenir informés des avancées numériques afin d'être prêts à contribuer au remaniement profond qu'amèneront les technologies émergentes dans un futur proche.
6. Adopter des pratiques de réflexion afin d'assurer une volonté de s'adapter et d'adopter le développement des compétences à la transformation numérique, ainsi qu'une volonté d'améliorer continuellement la prestation des services de santé de manière éthique dans le contexte de la santé numérique.
7. Faciliter et encourager l'intégration numérique des patients, en accordant une attention particulière aux principes d'égalité. Expliquer et discuter des avantages et des implications des technologies de la santé

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation



- numériques utilisées dans leurs soins afin qu'ils se sentent habilités à faire des choix éclairés. Remédier à la désinformation.
8. S'il y a lieu, participer aux services de santé numériques visant à promouvoir les résultats de santé, et tirer parti des technologies numériques (par ex. plateformes de réseaux sociaux et applications mobiles) pour faciliter les discussions avec les patients et les autres.
 9. Promouvoir l'avantage de toutes les technologies numériques intégrées au sein de l'équipe pharmaceutique afin qu'elles soient adoptées et, le cas échéant, utilisées par tous.
 10. Éduquer et encourager les équipes de soins de santé à utiliser les technologies et les systèmes numériques qui optimisent l'efficacité et le soutien de la collaboration clinique intra- et interprofessionnelle.
 11. Collaborer avec d'autres professionnels de santé et acteurs impliqués dans l'évaluation, la certification et la mise en œuvre des technologies numériques qui optimisent les soins de santé.
 12. Challenger les responsables politiques et les organisations de pharmacie à soutenir la mise en œuvre des technologies numériques, le cas échéant.

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation

DANS CE CONTEXTE, LA FIP S'ENGAGE À :

1. Plaider ; auprès de l'Organisation mondiale de la santé, des Nations Unies, de l'Alliance Mondiale des Professions de santé, d'autres associations internationales de professionnels de la santé, d'associations de patients, de consortiums internationaux sur les solutions de santé numérique ainsi que d'autres acteurs internationaux pertinents ; en faveur de l'adoption de normes numériques communes et de terminologies communes visant à améliorer les solutions de cybersanté interopérables au sein des systèmes d'informations de santé et à faciliter l'échange d'informations de santé entre les pays à l'échelle mondiale.
2. Développer des stratégies internationales visant à promouvoir au sein de ses organisations membres l'importance d'une technologie numérique interopérable pour fournir des soins pharmaceutiques numériques de haute qualité, centrés sur le patient afin de garantir une utilisation accessible, sûre et rationnelle de médicaments efficaces.
3. Soutenir ses organisations membres à développer des ressources et des normes pédagogiques couvrant la santé numérique appropriée. Ces ressources doivent mettre en avant les bonnes pratiques et solutions optimales, et contribuer à l'éducation dans le domaine de la santé numérique.



4. Plaider collectivement avec les autres professionnels de la santé, au niveau national et international, au développement numérique de la profession. L'accent doit être mis sur les avancées numériques et les autres technologies et applications émergentes afin de préparer le personnel pharmaceutique à promouvoir et diriger le remaniement profond qu'elles apporteront à la prestation des soins de santé dans un futur proche.
5. Plaider en faveur de la capacité de la profession pharmaceutique à utiliser les technologies numériques, et des capacités des pharmaciens en tant qu'agents du changement dans les projets de grande importance pour optimiser les soins de santé.
6. Promouvoir une attitude positive vis-à-vis de la santé numérique et des possibilités que la transformation numérique peut apporter afin de permettre des soins de santé sûrs, efficaces, accessibles et économiques.
7. Encourager ses organisations membres à challenger la profession pharmaceutique, les responsables politiques et les organismes de réglementation de leur pays à nourrir et exploiter le potentiel de la pharmacie via toute la gamme des soins pharmaceutiques. Tout en accueillant et en adoptant les technologies numériques, rester un soutien puissant pour la confidentialité des données des patients, les soins personnalisés et la sécurité des patients.
8. Soutenir l'échange d'expériences et d'histoires de réussite entre ses organisations et pays membres, en mettant l'accent sur les pays en développement.
9. Identifier et rassembler ses organisations et pays membres qui ont développé et mis en œuvre avec succès des technologies numériques qui ont une valeur ajoutée, où les résultats du patient et du système de santé ont montré des avantages manifestes.
10. Encourager la collaboration internationale à poursuivre la recherche sur la santé numérique afin d'accroître le niveau de compréhension des technologies de la santé numérique. Mettre en place une plateforme médicamenteuse permettant de partager les résultats de la recherche.
11. Fournir des outils et un soutien pour le développement de programmes de santé numériques destinés aux pharmaciens et aux scientifiques pharmaceutiques. Soutenir la mise en œuvre au niveau national des compétences en matière d'enseignement numérique via le cadre mondial des compétences globales de la FIP.
12. Promouvoir des pratiques fondées sur des preuves qui peuvent être adaptées à l'échelle nationale, soutenant ainsi des politiques fondées sur des preuves.



Date d'adoption : 17 septembre 2021

Proposé par : Bureau de la FIP

Cette déclaration remplace les déclarations précédentes de la FIP suivantes : s.o.

Cette déclaration peut être citée ainsi : Déclaration de politique de la FIP sur la santé numérique

Cette déclaration fait référence aux déclarations et documents suivants de la FIP : Fédération Internationale Pharmaceutique. Déclaration de position de la FIP sur les technologies émergentes et la pratique pharmaceutique. La Haye : FIP, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/file/4874>

Fédération Internationale Pharmaceutique. mHealth : Utilisation des technologies de santé mobiles dans la pratique pharmaceutique. La Haye : FIP, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fip.org/files/content/publications/2019/mHealth-Use-of-mobile-health-tools-in-pharmacy-practice.pdf>

Fédération
Internationale
Pharmaceutique

International
Pharmaceutical
Federation